



Monsieur Ludovic COURBE
Secrétaire du syndicat CGT
FPT Bourbon-Lancy

à

Monsieur Pietro ZANINI
Directeur des Ressources Humaines
Avenue Puzenat
71 140 Bourbon-Lancy

Bourbon-Lancy, lundi 13 février 2012

Objet : Boissons supplémentaires.

Monsieur,

Mardi 7 février 2012, en fin de matinée, le syndicat CGT a essayé de joindre un représentant de la Direction, mais en vain, afin que la Direction crédite des boissons supplémentaires pour l'ensemble des salariés. De ce fait, nous avons communiqué notre demande au secrétariat des Ressources Humaines afin que celui-ci vous transmette notre revendication. Votre réponse, dans le courant de l'après-midi et par le biais de votre secrétariat, a été la suivante : « *Il n'y aura rien de plus.* »

Mercredi 8 février 2012, lors de la réunion « Information Direction » qui s'est déroulée à 10h30 avec l'ensemble des organisations syndicales, le syndicat CGT a de nouveau, publiquement, renouvelé sa demande afin que soient créditées des boissons supplémentaires pour l'ensemble des salariés.

Au cours de cette réunion, nous vous avons donné des arguments justifiés et qui se justifient encore à ce jour, à savoir :

- 1) L'autorisation de se rendre plus fréquemment dans les aires de repos, suite aux températures extrêmement basses (Inférieure à -10 °) engendre une augmentation des consommations,
- 2) Le nombre total de boissons comptabilisé sur le mois de février a été déduit des 6 jours de chômage sans tenir compte du point soulevé précédemment,
- 3) Les jours de chômage initialement prévus sur février seront travaillés dans certains secteurs suite à l'information Direction du 08/02/2012,
- 4) L'octroi de boissons supplémentaires identique à la période d'été.

Nous avons demandé qu'une réponse nous soit transmise au pire des cas pour le lendemain, suite à quoi vous aviez répondu que la décision ne vous appartient pas et que vous deviez en référer à M. BRUNETTI G.

Jeudi 9 février 2012, nous n'avons pas eu de réponse pour la simple et bonne raison qu'aucun représentant de la Direction n'était présent sur le site.

C'est pourquoi, et dans l'attente d'une réponse rapide et favorable de votre part, le syndicat CGT vous demande de créditer des boissons supplémentaires

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le syndicat CGT
Le secrétaire
Ludovic COURBE